

ARRÊTÉ n°2026_029_CO_AI portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,
- VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** l'ordonnance n° 2021-1674 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique,
- VU** le décret n°81-317 du 7 avril 1981, modifié, fixant les conditions dans lesquelles certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- VU** le décret n°2007-196 du 13 février 2007, modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU** le décret n°2012-942 du 1^{er} août 2012, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016, modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- VU** la convention générale entre les Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du C.N.F.P.T. vers les Centres de Gestion,
- VU** la convention régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens,

Considérant les recrutements opérés sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, dont le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a eu connaissance,

- Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude correspondante reçues par la Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- Considérant** la radiation des lauréats n'ayant pas été nommés au terme des 4 ans d'inscription sur la liste d'aptitude correspondante,
- Considérant** qu'il convient d'établir une liste unique pour l'accès au grade de de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Les 165 personnes dont les noms suivent sont inscrites sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe :

Nom	Prénom	Nom de naissance
AIT BEN ALI	Hannen	
ARIBAUD	Camille	
ARNOU	Christelle	CHARRON
AUBRET-MARTINEAU	Laure	
AUDÉ	Marine	
BA	Khady	
BARBASTE	Mylène	MAISON
BARREAU	Rosemary	
BAZIN	Sandra	
BEAUREPAIRE	Emmanuelle	
BELLENFANT	Fabien	
BERHAULT	Céline	
BERTHET FILLETON	Peppa	
BEYLOT	Olivia	LEURENT
BIGOURD	Claude	
BILLY	Thomas	
BLIN	Camille	
BODINEAU	Marion	
BORDIEC	Anthony	
BOUCHAUD	Mélissa	BOUDIER
BOUET	Mathilde	FROGER
BOURASSEAU	Paméla	
BOURSAUD	Stéphanie	FOUCOIN
BRAULT	Jérémy	
BRETIN	Laura	
BRUANT	Lou	
CADU	Anna	
CAILLON	Rosabelle	
CANEVET	Marie	
CARRET	Aurélie	
CATINAT	Nicolas	
CAUDAN	Julie	

Nom	Prénom	Nom de naissance
CHAIGNEAU	Titouan	
CHAPLEAU	Emilie	CHALLET
CHARRIER	Elodie	
CHATELLIER	Virginie	
CHEVALIER	Gaëlle	CHEVALIER
CHOQUET	Agathe	PECHEREAU
CLISSON	Stéphanie	CLISSON
COCHELIN	Hélène	
COFFIN	Juliet	
COLAS	Mathilde	
CONTET	Elisabeth	
COUPRA	Paule	
CRANIER	Marion	
CRENN	Amanda	
CRUCHET	Alexandra	CHANCEL
DAUDIN	Chloé	
DE CARHEIL	Erwann	
DEBIEU	Christelle	THOMAS
DELORME	Marine	
DEVANNE	Marjorie	FONTENEAU
DOUBLEAU	Emmanuelle	
DUCOVAT	Angélique	
DUPIN	Claire	
DUPONT	Clémence	DOUILLARD
DUPUY	Rémi	
DURAND	Arthur	
EDELIN	Sébastien	
FERRE	Aurélie	VERMEULEN
FLORANCEAU	Nathan	
FOISNEL	Clément	
FOURNIER	Séverine	
FREDON	Audrey	
GAILLARD	Cécile	CHARBONNIER
GALLETTI	Samuel	
GARDAIS	Mélanie	
GARNIER	Lise	
GENTIL	Isabelle	
GIRARD	Sirana	
GOUHIER	Amélie	GUIBERT
GUICHARD	Emmanuelle	
GUILLEMOIS	Clara	
GUILLET	Claire	GADBIN
GUILLEUX	Valentin	
GUILOIS	Emilie	GUILLAUMIN

Nom	Prénom	Nom de naissance
GUYON	Lily	
HERBRETEAU	Hélène	GARREAU
HERON	Carine	
HÉVIN	Mélodie	GRANGER
HUET	Oriane	
KEMDJI MOLLES	Sophie	KEMDJI
KEUNEBROEK	Chloé	KEUNEBROEK
LE GUILLOUS	Nathalie	DELAUNAY
LE QUELLEC	Maiwenn	
LE ROUX	Hugo	
LECRECQ	Jérôme	
LEGEAI	Nicolas	
LEHUÉDÉ	Agnès	
LEMETAYER	Marie-Laure	MARC
LERIVEREND	David	
LEURIDAN PARADIS	Christelle	PARADIS
LEVIN	Louise	BUTROT
LIMOUSIN	Pierre	
LOUIS-JOSEPH	Julia	
LOURS	Florent	
LUMEAU	Sarah	
MALHAIRE	Nadia	PERTHUIS
MANOEUVRIER	Juliette	MORIN
MARCILLAT	Alice	
MARTIN	Maxime	
MARTINEAU	Alexis	
MASSEAU	Perrine	
MASSON	Léna	
MATHERY	Benjamin	
MAUDET	Audrey	
MÉANCE	Carole	
MEKKAOUI	Nissrine	
METAIS	Elise	
MEUNIER	Tiphaine	
MEYER	Priscillia	
MICHAUD	Samuel	
MIDON	Maude	LEBRUN
MIMAUD	Agnès	
MINAUD	Mathilde	
MOLARD	Lucie	
MONNET	Emmanuelle	
MORCRETTE	Elodie	MALATY
MORICE	Anne-Louise	
MOUILLE	Medhi	

Nom	Prénom	Nom de naissance
N'DJA	Boka	
NADER	Charlène	
PACAUD	Helena	
PAIRAULT	Emmanuel	
PALLUAU	Marine	GLANARD
PAPPAGEORGIOU	Laurie	
PASQUIER	Morgane	
PATURAUD	Jennifer	
PEPE	Giorgia	
PERROCHEAU	Maxime	
PICHET	Cynthia	
PICHETA	Sandrine	
PIERRE	Léa	
PIERRE-HERVOUET	Thibaut	
PIGAL-BURY	Marie	PIGAL
PINEAU	Marlène	
PONIER	Lilian	
POTET	Guillaume	
POUTEAU	Nathalie	LECHEVALLIER
PRIVAT	Marion	
PROUST	Cécilia	
QUAIREAU	Eloïse	MAHEAU
RAYNAUD	Pauline	
RICHARD	Emmanuelle	
ROBIN	Valentin	
RONGIER	Hélène	
ROUET	Céline	ENFRIN
ROUSSEAU	Nadège	
SAINT-OUEN	Julie	PILLAC
SALMON	Marie	GARCAY
SERTHELON	Lola	
SMEJDA	Florent	
SOMBRUN	Virginie	
TERMEAU	Leslie	
THIBAUD	Sylvie	
THIBAUD-LALÈRE	Abigaïle	THIBAUD
TRANCHANT	Emmanuelle	KERFOURN
TREMOUREUX	Nicolas	
TUFFIER	Léa	
VAN AUDEKERK	Anaïs	
VAN ELST	Muriel	BLEIN
VANDENBON	Stéphanie	HOFFMAN
VERGEADE-TREMBLAY	Coraline	VERGEADE
VOISIN	Alice	

Nom	Prénom	Nom de naissance
ZULMEA	Mélanie	

ARTICLE 2

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le succès au concours est valable quatre ans, sous conditions, à partir de la date d'établissement de la liste d'aptitude.

Les lauréats qui n'ont pas été nommés stagiaires peuvent bénéficier d'une réinscription pour une troisième et quatrième année, sous réserve d'en avoir formulé la demande par écrit au Président du Centre de Gestion, dans un délai d'un mois avant le terme de l'année suivant son inscription en cours. Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de solidarité familiale, ainsi que du congé longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national ou d'un service civique. L'inscription sur la liste d'aptitude est également suspendue pour les élus locaux, ainsi que pour les personnes ayant conclu un engagement de service civique, à leur demande.

De plus, le décompte de cette période de quatre ans peut être suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

*Par dérogation les candidats, inscrits sur la liste d'aptitude de rédacteur principal de 2ème classe, ayant déjà la qualité de fonctionnaire titulaire du grade de rédacteur sont dispensés de stage.

ARTICLE 3

L'autorité organisatrice du concours assure le suivi des candidats inscrits sur la liste d'aptitude jusqu'à leur recrutement par une collectivité ou un établissement.

Après deux refus d'offres d'emplois transmises par une collectivité ou un établissement public, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique (www.cdg44.fr).

À Nantes, le 18 février 2026



Philip SQUELARD,
Le Président,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion www.cdg44.fr pour une durée minimale de deux mois.